

Coupes 2017



LE BOIS DES TROUS ET  
DES JONCS MARINS



**Grand de 75,96 hectares**, ce bois est composé, principalement de chênes et châtaigniers.

Il représente un lieu d'accueil privilégié pour les habitants des deux communes qui viennent se ressourcer.

Il est géré durablement par l'Office national des forêts avec un objectif prioritaire d'accueil du public.

En parallèle, des coupes nécessaires à l'amélioration et au renouvellement des peuplements sont mises en œuvre.

## L'ONF sécurise le bois des trous et des joncs marins

Ce bois, propriété des communes de Sainte-Geneviève des bois et Fleury-Mérogis, représentées par l'agglomération Cœur d'Essonne est géré par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier\*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2006-2020. Celui-ci prévoit des coupes sur les parcelles 1b, 2, 3 et 15 situées sur les communes de Sainte-Geneviève des bois et Fleury-Mérogis.



### Les parcelles 1b, 2, 3 et 15 vont être sécurisées

Composés principalement de chênes et châtaigniers, certains arbres sont dépérissants et doivent

être enlevés.

L'intervention programmée prochainement consiste à couper les arbres dangereux afin de **sécuriser l'espace forestier**.

La coupe concerne une **surface totale de 12 hectares**.

**Des arbres « bio »** seront conservés en milieu de parcelle au titre de la biodiversité. Ils permettent aux insectes et oiseaux de s'y réfugier et de se nourrir.

#### Illustration d'une coupe sanitaire



## Coupes 2017

### L'exploitation est programmée à l'hiver 2017- 2018

#### \*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans. Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser. Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

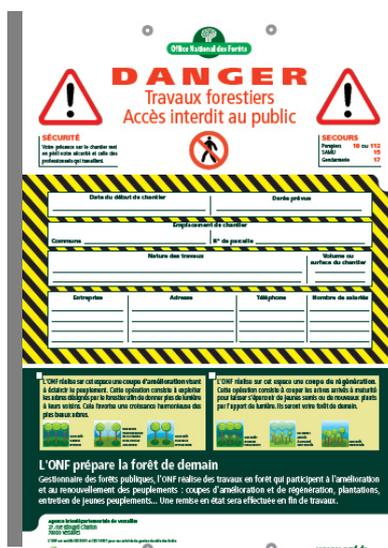
- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

#### Utilisation du bois

Les bois seront utilisés principalement en bois de chauffage.

#### Que se passera t-il après en forêt ?

Les rémanents (branchages laissés volontairement sur place) constitueront l'humus qui va enrichir les sols.



La coupe est réalisée par un exploitant extérieur. Plusieurs mois seront nécessaires à la réalisation de la coupe : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois des parcelles), stockage puis transport des bois.

**Les bois seront stockés** sur différents points de stockage (cf plan en dernière page).

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

**Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.**

### Les travaux vont engendrer temporairement des désagréments pour les usagers

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés.
- Les parcelles en question seront interdites au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

### La récolte de bois fait partie de la vie d'une forêt

**Plan des coupes de sécurisation  
parcelles 1b, 2, 3 et 15**  
**Bois des Trous et des Joncs marins**  
(en rouge, places de stockage des bois)

